



Le défaut d'action d'un héritier dans une succession

Introduction

I. Le défaut d'action et le règlement de la succession

§1. L'établissement des actes de la succession

- A. L'acte de notoriété
- B. L'attestation immobilière
- C. L'inventaire
- D. La déclaration de succession

§2. Le règlement des dettes

- A. Les dettes successorales
- B. Les droits de succession

§3. La gestion et la vente des biens dépendant de la succession

- A. La désignation d'un représentant
 - 1. L'habilitation de l'article 815-4 du Code civil
 - 2. La désignation d'un mandataire successoral
- B. Les actes ponctuels : la vente d'un bien
 - 1. La vente autorisée sur le fondement de l'article 815-5-1 du Code civil
 - 2. La vente autorisée sur le fondement de l'article 815-6 du Code civil
 - 3. La vente autorisée sur le fondement de l'article 815-5 du Code civil

§4. Le partage de la succession

- A. L'héritier absent ou hors d'état de manifester sa volonté
- B. L'héritier taisant
 - 1. La désignation du représentant
 - 2. Les pouvoirs du représentant

II. Le défaut d'action et le partage judiciaire

§1. L'ouverture des opérations de compte, liquidation et partage

- A. Les conditions de recevabilité
- B. L'office du juge

§2. L'adjudication du bien indivis

- A. L'établissement du cahier des conditions de vente
- B. L'expulsion du coïndivisaire qui occupe le bien

§3. L'établissement d'un état liquidatif

- A. Le contenu de la mission et le délai pour l'accomplir la mission
- B. L'incidence du défaut d'action d'un copartageant
 - 1. Les principes guidant la mission du notaire commis au partage
 - 2. La désignation d'un représentant
- C. La présentation de l'état liquidatif aux copartageants

§4. Le rôle du juge commis

- A. Pendant la phase liquidative
 - 1. Les compétences traditionnelles
 - 2. L'élargissement des compétences
- B. A l'issue de la phase liquidative

§5. La poursuite de la procédure

- A. La phase de jugement
 - B. Le tirage au sort
 - 1. Le principe
 - 2. La représentation du copartageant
 - C. L'achèvement de la procédure
-